

RECTORAT
DEC 2/CG/N° 2023-59

- **Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée relative aux droits et obligations des fonctionnaires ;
- **Vu** la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique de l'Etat ;
- **Vu** le décret n° 2012-762 du 9 mai 2012 portant dispositions statutaires communes aux corps des infirmiers de catégorie A des administrations de l'Etat ;
- **Vu** l'arrêté du 23 octobre 2012 fixant les règles d'organisation générale, la nature et le programme des épreuves du concours de recrutement d'Infirmier(e)s du ministère de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur,
- **Vu** l'arrêté du 6 février 2023 portant décision d'ouverture d'un concours pour le recrutement d'Infirmier(e)s du ministère de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur dans l'académie de LIMOGES,

ARRÊTE

Article 1^{er}:

La composition du jury chargé d'apprécier les épreuves du concours de recrutement des infirmiers et infirmières du ministère chargé de l'éducation nationale - session 2023 - est fixée comme suit :

Président : Monsieur Frédéric LEJEUNE, Principal du collège Saint Sulpice les Feuilles

Vice-président : Monsieur Eric VALAGEAS, AAE, Gestionnaire - Collège Albert Calmette - Limoges

Membres :

- Madame Valérie DELAIDE, Cadre de Santé au Centre Hospitalier Universitaire de Limoges
- Madame le Docteur Pascale MICHAUDEL, Médecin Conseillère Technique Adjoint de la DSDEN de la Charente-Maritime
- Madame Erika CASTAING, Infirmière Conseillère Technique de la DSDEN de la Charente

Article 2 :

Le Secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Limoges, le 24 avril 2023

La rectrice de l'académie de Limoges

Carole DRUCKER-GODARD